

# PROJET

Une séance régulière de la municipalité de Shigawake a été tenue le 15 novembre 2021 à 19h00. À la salle municipale

Sont présents:

Mairesse	Rolande Beebe
Conseillers	Marcel Gagnon, Nancy Skene, Georgette Chapados, Michael Hayes, Heather Imhoff et Jeffrey Vautier

Assiste également à la séance, Maria Marroquin, directrice générale et secrétaire-trésorière,

La personne qui préside la séance, soit Mairesse Beebe informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal. La personne qui préside la séance soit Mairesse Beebe, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

## **RÉSOLUTION 2021.11.138**

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été lu et adopté sur une motion du conseiller Gagnon, appuyé par la conseillère Skene, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Assermentation du conseil municipal-rapport du président d'élection
3. Lecture du procès-verbal et adoption
4. Lecture des comptes et adoption
5. Correspondance et Don
6. Rapports
  - Comité intermunicipal incendie
  - Comité familial
  - Comité sécurité civile
  - Comité régie intermunicipale de matière résiduelle
7. Rapport inspecteur municipal
8. Résolution adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
9. Résolution pour nommer le maire suppléant
10. Résolution pour mandate la mairesse et maire suppléant comme signataire au compte de banque
11. Résolution PAVL
12. Déclaration intérêts pécuniaires
13. Période de Questions

## **RÉSOLUTION 2021.11.139**

### **Signature du livre des procès-verbaux par le conseil municipal et rapport de la présidente d'élection**

ATTENDU QUE le conseil municipal ayant été proclamé élu le 12 novembre 2021. Ont été invité à porter serment et signe le registre dans le livre des procès-verbaux de la municipalité;  
ATTENDU QUE la présidente d'élection a présenté et déposé son rapport au conseil municipal;  
EN CONSÉQUENCE,

# PROJET

Il est proposé par conseiller Gagnon, appuyé par conseillère Imhoff, adopté à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le rapport soit accepté.

## **RÉSOLUTION 2021.11.140**

### **Adoption du procès-verbal**

ATTENDU QUE le conseil déclare avoir reçu et que la directrice générale a lu le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Skene, appuyé par le conseiller Gagnon, adopté à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre soit accepté.

## **RÉSOLUTION 2021.11.141**

### **Factures à payer et adoption**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Chapados, appuyé par conseiller Gagnon, adopté à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes, certificat numéro 11-2021 au montant de 62 201.38\$, et certificat numéro 11A-2021 au montant de 21 748.62\$, soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

### **Correspondance/Don**

## **RÉSOLUTION 2021.11.142**

### **Demande d'appui financier La Ressource**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande appui financière pour leur campagne d'automne du 25<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a appuyé dans le passé, La Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Skene, appuyé par conseillère Imhoff, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité fasse un don de 200\$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-madeleine.

## **RÉSOLUTION 2021.11.143**

### **Facture centre de rénovation Port-Daniel**

CONSIDÉRANT QUE le ponceau a été acheté sans une résolution par les conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau a été livré sur un terrain privé à l'ordre de la mairesse sortante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseiller Vautier, appuyé par conseillère Skene, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité payée la facture d'une somme de 362.12\$, et qu'elle implémente des mesures de sécurité pour empêcher un autre incident de ce genre. Que toutes les demandes de matériel ou travaux doivent être approuvées par l'administration.

# PROJET

## **RÉSOLUTION 2021.11.144**

### **Demande de compensations à la mairie**

CONSIDÉRANT QUE Madame Colette Francoeur Dow a été payée pour le salaire complet du maire pour le mois de novembre 2017, et qu'elle a été proclamée élue au poste de maire le 10 novembre 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michael Hayes, appuyé par conseillère Georgette Chapados, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil refuse la demande de compensation à la mairie de Madame Colette Francoeur Dow.

### **Rapports**

## **RÉSOLUTION 2021.11.145**

### **Comité intermunicipal – Service incendie Ville de Paspébiac**

ATTENDU QUE les représentants du comité d'incendie étaient conseillère Rolande Beebe et conseiller Blais;

ATTENDU QUE Madame Rolande Beebe maintenant siège à la mairie, et que Monsieur Joseph Blais ne siège plus sur le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Skene, appuyé par le conseiller Hayes, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE conseillère Chapados et Conseiller Vautier soit nommée comme nouveau représentant de la municipalité de Shigawake aux réunions du comité.

## **RÉSOLUTION 2021.11.146**

### **Comité familial**

ATTENDU QUE conseiller Imhoff a manifesté l'intérêt de siège au comité familial,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Skene, appuyé par le conseiller Vautier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE conseiller Heather Imhoff prend la relève du comité familial. La première activité sera le père Noël au chalet sportif.

## **RÉSOLUTION 2021.11.147**

### **Comité régie intermunicipale de matière résiduelle**

ATTENDU QUE le représentant du comité régie intermunicipale de matière résiduelle était la conseillère Rolande Beebe;

ATTENDU QUE Madame Rolande Beebe maintenant siège à la mairie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Skene, appuyé par le conseiller Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller Hayes soit nommé comme nouveau représentant de la municipalité de Shigawake aux réunions du comité.

# PROJET

## **Rapport Inspecteur municipal**

### **RÉSOLUTION 2021.11.148**

#### **Rampe dépotoir**

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'une rampe au dépotoir pour faciliter l'accès aux bacs à nos citoyens et augmenter la quantité de débris dans ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Skene, appuyé par conseillère Imhoff, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'inspecteur municipal et conseiller Vautier prenne les mesures pour émettre un croquis de ce que la municipalité veut.

### **RÉSOLUTION 2021.11.148b**

#### **Retraite**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a annoncé au conseil qu'il prenne sa retraite à la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Skene, appuyé par conseillère Imhoff, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité prépare une offre d'emploi pour pourvoir le poste vacant.

### **RÉSOLUTION 2021.11.149**

#### **Résolution adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.**

ATTENDU QUE le conseil ayant reçu et lu la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par conseillère Imhoff, appuyé par conseiller Vautier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

### **RÉSOLUTION 2021.11.150**

#### **Autorisation de signature**

ATTENDU QUE Madame Rolande Couture Beebe ayant été proclamé élu au poste de mairesse de la municipalité de Shigawake le 12 novembre 2021.

Résolution 2021.11.139

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon, appuyé par conseiller Jeffrey Vautier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

« Que le conseil autorise la mairesse, Rolande Couture Beebe à signer pour et au nom de la Municipalité de Shigawake les chèques et tout autre document à la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien. »

# PROJET

## **RÉSOLUTION 2021.11.150b**

### **Autorisation de signature**

ATTENDU QUE Madame Nancy Skene ayant été proclamé élu au poste de conseillère au siège no 2 de la municipalité de Shigawake le 8 octobre 2021.  
ATTENDU QUE Conseillère Skene ayant été nommé comme maire suppléant pour la municipalité de Shigawake le 15 novembre 2021. Résolution 2021.11.149

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon, appuyé par conseiller Jeffrey Vautier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

« QUE le conseil autorise le maire suppléant, Conseillère Skene à signer pour et au nom de la Municipalité de Shigawake les chèques et tout autre document à la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien. »

« QUE les noms suivants soient enlevés du dossier de la Municipalité comme signataire : **Colette Francoeur Dow** et **Joseph Blais**.»

## **RÉSOLUTION 2011.11.151**

### **Résolution demande programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération (PAVL)**

ATTENDU qu'ont pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Maria Marroquin, directrice générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Hayes, appuyée par conseiller Gagnon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le conseil a reçu leurs déclarations et une copie sera envoyée au MAMH une fois rempli par le conseil.

### **Période de Questions**

Aucun citoyen présent

# PROJET

## **RÉSOLUTION 2021.11.152**

### **Ajournement**

Il est proposé par conseillère Skene, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présent :

D'ajourner la présente séance au 15 novembre 2021 à 20h30.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît que chacune des résolutions qui y figurent ont été exécutées.

---

Rolande Couture Beebe, mairesse

---

Maria Marroquin, Directrice General greffière-trésorière